

COMMUNES DE DINANT ET YVOIR

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC

La société anonyme HOLCIM SA, sise Avenue Robert Schuman 71 à 1401 Nivelles, introduira prochainement un dossier de demande de révision partielle du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort (planches n°53/4 et 53/8) sur le territoire des communes de Dinant et d'Yvoir. Cette demande sera effectuée suivant la procédure conjointe plan-permis (Art. D.II.54 du CoDT).

La révision vise :

- L'inscription d'une zone d'extraction à destination naturelle (67,55 ha) en lieu et place d'une zone agricole ;
- L'inscription d'une zone de dépendances d'extraction (14,46 ha) en lieu et place de zones agricoles, d'habitat, forestière, de loisirs et de plan d'eau.
Une partie du périmètre est en outre couvert par un périmètre d'intérêt paysager à désinscrire ;
- L'inscription d'un périmètre d'extension de zone d'extraction (59,05 ha), en superposition d'une zone agricole et d'une zone forestière couverte d'un périmètre d'intérêt paysager.

La demande de révision se situe sur les parcelles cadastrées Dinant Division 1 Section A 237C, 229V, 3B, 233B, 229T, 232K, 232S, 229A2, 229B2, 225N et Division 4 Section B 89, 88C2, 59M et Yvoir Division 3 Section B 64C3, 64 D3, 68, 68bis.

Dans le cadre des dispositions légales relatives à la participation du public en matière d'environnement, toute personne intéressée est invitée à participer à la réunion d'information préalable qui aura lieu

**Le mercredi 18 octobre 2023 à 18h00
à la salle des mariages de l'Hôtel de ville de Dinant
Rue Grande 112, à 5500 Dinant**

Cette réunion d'information a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter le dossier de base visé à l'article D.II.44 du CoDT ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions sur le projet de révision du plan de secteur ;
- de permettre au public de mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
- de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées pour le demandeur afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la personne suivante :
Monsieur Houtrelle Sébastien (BEL-CARRIERE-LEFFE@holcim.com).

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales, en les adressant par écrit au Collège Communal de la commune de Dinant (service urbanisme), Rue Grande 112 à 5500 Dinant ou par courriel à l'adresse service.urbanisme@dinant.be, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur : société anonyme HOLCIM SA, Avenue Robert Schuman 71 à 1401 Nivelles.